

C.C.A.S. de Geneuille

La Commune de GENEUILLE procède au renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Suite au renouvellement du Conseil municipal, la Commune de Geneuille procède au renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et lance un appel à candidatures à destination des associations œuvrant dans le social.

Nomination de quatre administrateurs

Une fois élu en Conseil municipal, et en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nouveau Maire de la commune aura la charge de nommer quatre administrateurs dont :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales ;
- un représentant des associations de retraités et personnes âgées du Département.
- un représentant des associations de personnes handicapées du Département.

Conditions de candidatures

Les associations intervenant dans les domaines évoqués précédemment peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter. Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- mandatées par une association dont le siège social se situe dans le département ;
- menant des actions sociales dans la commune ;
- ne fournissant pas de prestations au CCAS ;
- qui ne sont pas membre du Conseil municipal.

Date limite de candidatures

Les candidatures doivent impérativement être transmises au plus tard le lundi 6 avril :

- par mail : mairie@geneuille.fr ;
- par courrier ou dépôt à l'accueil de la mairie.

Le MAIRE

Denis PERIN

